

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Challans

Fourniture d'un fourgon de 12 m3 d'occasion pour le service événementiel

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Challans. Cor-respondant : M. le Maire, hôtel de ville, BP 239, 85302 Challans cedex.
Objet du marché : fourniture d'un fourgon de 12 m3 d'occasion pour le service événementiel.
Critères d'attribution : voir règlement de la consultation.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 11 avril 2023 à 17 h 00.
Traitement du dossier de consultation : par voie électronique via le service www.marches-securises.fr mot clé : «Challans».
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mars 2023.
Date limite de réception des offres : 11 avril 2023 à 17 h 00.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Doix-lès-Fontaines

Travaux relatif au lot 6 : menuiseries extérieures aluminium, pour la construction d'un pôle échanges à vocation commerciale et culturelle sur la commune

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Doix-lès-Fontaines.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 200 057 877 00011.
Ville : Doix-lès-Fontaines. Code postal : 85200.
Groupeement de commandes : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : AH40SP-L2.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Nom du contact : Cédric Clochon.
Adresse mail du contact : c.clochon@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 02 51 44 36 32.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve : les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ; une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (moyens humains généraux) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux).
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : le 11 avril 2023 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilités d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : marché de travaux relatif au lot 6 : menuiseries extérieures aluminium, pour la construction d'un pôle échanges à vocation commerciale et culturelle sur la commune de Doix-lès-Fontaines.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Doix-lès-Fontaines.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alliot : oui.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires :
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex. Tél. 02 51 44 90 00.
Cette consultation fait suite à une précédente procédure adaptée dont le lot 6 : menuiseries extérieures aluminium, a été déclaré sans suite.
Les variantes sont interdites.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Avis administratifs

LA
ROCHE-SUR-YON-AGGLOMERATION
Révision générale PLU de la Roche-sur-Yon et abords Monuments Historiques
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-A-033 du 17 mars 2023, M. le Président de La Roche-sur-Yon-Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :
- le projet de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de La Roche-sur-Yon ;
- le projet de périmètres délimités des abords des Monuments Historiques de La Roche-sur-Yon.
À cet effet, le président du tribunal administratif a désigné une commission d'enquête composée de M. Claude Mathieu, président et MM. Gérard Guimbretière et Pierre Renault, membres titulaires.
L'enquête se déroulera pendant 36 jours, du 18 avril 2023 à 9 h 00 au 23 mai 2023 à 16 h 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du Point Info Marrie (13, rue La Fayette), siège de l'enquête, et des 4 mairies de quartiers.
La commission d'enquête recevra en personne les observations du public, les : hôtel de Ville (PIM), 13, rue La Fayette (siège de l'enquête) :
- mardi 18 avril, 9 h 00-12 h 00 ;
- jeudi 4 mai, 9 h 00-12 h 00 ;
- samedi 13 mai, 9 h 00-12 h 00 ;
- mardi 23 mai, 13 h 30-16 h 30.
Mairie de quartier du Bourg-sous-la-Roche, 108, rue du Général-Guérin :
- vendredi 21 avril, 9 h 00-12 h 00 ;
- samedi 29 avril, 9 h 00-12 h 00 ;
- mercredi 17 mai, 13 h 30-16 h 30.
Mairie de quartier de Saint-André-d'Ornay, 28, rue du Calvaire :
- mercredi 19 avril, 9 h 00-12 h 00 ;
- samedi 6 mai, 9 h 00-12 h 00 ;
- vendredi 19 mai, 13 h 30-16 h 30.
Mairie de quartier de la Vallée-Verte/Liberté, 12, allée Picasso :
- mardi 18 avril, 13 h 30-16 h 30 ;
- jeudi 4 mai, 13 h 30-16 h 30.
Mairie de quartier de la Garenne, rue de Friedland :
- vendredi 21 avril, 13 h 30-16 h 30 ;
- mercredi 17 mai, 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les dossiers pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au PIM et dans les mairies de quartiers. Elles peuvent être également adressées par écrit à : M. le Président de la commission d'enquête PLU, hôtel de ville et d'agglomération, Direction aménagement urbanisme habitat et hébergement, place du Théâtre, BP 829, 85021 La Roche-sur-Yon cedex ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4504@registre-dematerialise.fr ou sur le registre dématérialisé via la plateforme dédiée, comportant l'intégralité du dossier en version numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4504/>.
Un poste informatique et un dossier papier seront mis à la disposition du public au PIM et dans les mairies de quartier. Un poste informatique sera à disposition aux services techniques (5, rue La Fayette) pendant la durée de l'enquête publique.
Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Mme Nathalie Monjaret, chef de projet planification urbaine à La Roche-sur-Yon-Agglomération, au 02 51 47 47 51.
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie de La Roche-sur-Yon, 5, rue La Fayette, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.

Pour avis.

Vie des sociétés

Adecia
experts-comptables

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 27 février 2023 enregistré au service des impôts de La Roche-sur-Yon le 2 mars 2023, dossier 2023 00027402, référence 8504P01 2023 A 00454, la société GB.FL. Internaute Associés, société par actions simplifiée au capital de 38 200 euros, dont le siège social est rue Charles-Tellier, 13 La Folie Sud, 85310 La Chaize-le-Vicomte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro Siren 434 072 427, représentée par sa présidente, Mme Christine Bossard, a cédé à la société SARL Nemo, société à responsabilité limitée au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 24, rue de l'Eglise, 85500 Les Herbiers, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 449 619 345, représentée par son gérant, M. Mickaël Gautron, le fonds de commerce de «création, développement, exploitation de tous sites internet, organisation d'actions promotionnelles, exploitation et gestion d'espaces publicitaires, toutes prestations de conseil en publicité» sis et exploité rue Charles-Tellier, 13 La Folie Sud, 85310 La Chaize-le-Vicomte, moyennant le prix de 40 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 27 février 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et pour la correspondance à l'adresse suivante : rue Charles-Tellier, 13 La Folie Sud, 85310 La Chaize-le-Vicomte.

Pour avis.

AA&C
AVOCATS D'AFFAIRES ET CONTENTIEUX
Société d'avocats
inscrite au barreau de Laval
BP 70632
53006 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 59 10 00

BLUE FORCE SOLUTIONS
B.F.S.

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 500 euros
Siège social :
3, rue du Grand-Sablais
85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 mars 2023 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Blue Force Solutions par abréviation B.F.S.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 2 500 euros.
Siège : 3, rue du Grand-Sablais, 85220 L'Aiguillon-sur-Vie.
Objet : prestations de conseil, de management, de conduite, de coordination et de suivi de chantiers nationaux et internationaux dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des ressources naturelles et minières et de l'environnement ; les conseils et la réalisation de travaux de recherche, développement et d'exécution dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; la conception, la mise au point de tous systèmes et dispositifs pouvant concourir à la réalisation de l'objet ci-dessus ; l'acquisition, la construction de tout bien immobilier permettant de réaliser les activités ci-dessus, comme toute activité connexe et/ou complémentaire.
Durée : 99 années.
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : les actions de la société sont inaliénables pendant une durée de trois ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Président : M. Sébastien Fournier, demeurant 3, rue du Grand-Sablais, 85220 L'Aiguillon-sur-Vie.
Immatriculation : au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis.

COCERTO
Experts-comptables accompagnateurs des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

VENDEE ALLÉE AMÉNAGEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 41, rue des Vallées
85210 SAINTE-HERMINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte-Hermine (85) du 17 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Vendée Allée Aménagement.
Siège social : 41, rue des Vallées, 85210 Sainte-Hermine.
Objet social : activités de terrassements, aménagement extérieur de cours et jardins, pose de pavés, dalles ou bordures, à l'exclusion de toutes constructions et maçonneries, béton décoratif, enrobé.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros.
Gérance : M. Damien Barbin, demeurant 41, rue des Vallées, 85210 Sainte-Hermine.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

GECPO
expertises
VOTRE CONFIANCE, NOTRE PROXIMITÉ.

OPUS INCERTUM CARRELAGE

SARL au capital de 4 000 euros
14 B, rue Joseph-Pelletier
Le Château-d'Olonne
85180 LES SABLES-D'OLONNE
RCS La Roche-sur-Yon n° 499 392 389

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2022. La société sera radiée au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis.

BONDU

Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, allée du Gattia
85550 LA BARRE-DE-MONTS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile.
Dénomination sociale : Bondu.
Siège social : 3, allée du Gattia, 85550 La Barre-de-Monts.
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
Mme Alice Bondu, née le 10 mars 1986 à Nantes, demeurant 3, allée du Gattia, 85550 La Barre-de-Monts.
M. Anthony Bondu, né le 15 janvier 1980 à Nantes, demeurant 3, allée du Gattia, 85550 La Barre-de-Monts.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
La Gérance.

CABINET INFIRMIER DU CENTRE

Forme : SCM
Capital social : 150 euros
Siège social :
44 bis rue Georges-Clemenceau
85270 SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ
828 921 742 RCS de La Roche-sur-Yon

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 10 mars 2023, les associés ont décidé, à compter du 1er avril 2023, de transférer le siège social à 58, rue Georges-Clemenceau, 85270 Saint-Hilaire-de-Riez. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de La Roche-sur-Yon.

Salariés

Les saisonniers retrouvent leur poste à chaque saison

Les employés saisonniers ont le droit de retrouver leur emploi habituel en début de saison et la Cour de cassation veille à ce que cet avantage soit strictement respecté.
La Cour exige notamment que l'offre de renouvellement du contrat pour la prochaine saison leur soit présentée dans les délais, sans quoi ils peuvent se considérer comme victimes d'un licenciement abusif.
Les saisonniers qui ont travaillé durant les deux saisons précédentes sont prioritaires pour reprendre leur poste, avant tout recrutement extérieur, rappelle la Cour en citant la convention collective nationale de tourisme social et familial. Le patron doit proposer l'emploi un mois avant l'ouverture de la nouvelle saison et le salarié a quinze jours pour répondre.
(Cass. Soc., 14.2.2018, W 16-19.656).

Régime matrimonial

Océan Notaires
Notaires associés
SAINT-JEAN-DE-MONTS -
NOIRMOUTIER-EN-LÎLE
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE -
SOULLANS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Philippe Chaigne, notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée «Océan Notaires & Conseils», titulaire d'un office notarial à Saint-Jean-de-Monts, 13, boulevard Maréchal-Juin et de bureaux annexes à Noirmoutier-en-Ile, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Soullans, CRPCEN 85087, le 16 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. Philippe Georges François Jamis, retraité, et Mme Dominique Janine Blaude Grangé, retraitée, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), 3, rue des Epinars. Monsieur est né à Favières (54115) le 6 février 1960, Madame est née à Laxou (54520) le 21 décembre 1958. Mariés à la mairie de Villers-lès-Nancy (54600) le 6 juin 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

Autres légales

AVIS DE SAISINE
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2021, M. Jacques Michon, en son vivant demeurant à Les Herbiers (85500), 4, rue Saint-Etienne, né à Les Sables-d'Olonne (85100), le 23 avril 1939, décédé à Les Herbiers (85500), le 7 septembre 2022, A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament en date du 16 mars 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Vincent Bairy, 20, avenue Rapp, Paris 7e, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

DON DU SANG

- Répondre aux appels des Centres de transfusion.
- Renseignez-vous auprès des associations de donneurs de sang.
- Chaque jour, il faut des centaines de donneurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.
Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.
Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.
Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulevait le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.
Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments.
D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas anormal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.
Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures.
(Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2, 6.10.2022, S 20-16.885)

Notre territoire

UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Immo La Roche-sur-Yon.